



LIEU HISTORIQUE NATIONAL  
DU CANADA DE LA

# MISSION- SAINT-LOUIS

*Plan directeur*



© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par  
le directeur général de Parcs Canada, 2006

N° R64-105/45-2006F de catalogue du gouvernement du Canada

ISBN : 0-662-72681-2

*Also available in English.*

LIEU HISTORIQUE NATIONAL  
DU CANADA DE LA  
**MISSION-  
SAINT-LOUIS**

*Plan directeur*

Février, 2007



## Avant-propos



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada offrent aux Canadiennes et aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des occasions uniques d'explorer et de comprendre notre fabuleux pays. Ce sont des lieux d'apprentissage, de loisir et de plaisir, où la population canadienne peut renouer avec son passé et comprendre les forces naturelles, culturelles et sociales qui ont façonné notre pays.

Tous ces endroits, de notre plus petit parc national jusqu'à notre lieu historique national le plus visité et notre aire marine nationale de conservation la plus vaste, présentent à la population canadienne et aux visiteurs des occasions uniques d'explorer le Canada. Au cœur de l'identité canadienne, ils font partie de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Ce sont des lieux d'apprentissage merveilleux et d'une grande beauté.

Notre gouvernement vise à assurer la conservation de tous ces lieux remarquables.

Dans l'avenir, nous voulons que ces endroits spéciaux aident la population à mieux comprendre et apprécier le Canada, tout en contribuant davantage à la santé économique de nos collectivités ainsi qu'à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement consiste à établir au Canada une culture de conservation du patrimoine, en offrant à la population canadienne des occasions exceptionnelles de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada de la Mission-Saint-Louis. Je suis très reconnaissant envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du lieu historique national du Canada de la Mission-Saint-Louis.

*Le ministre de l'Environnement,*

A handwritten signature in black ink that reads "John Baird". The signature is written in a cursive, flowing style.

John Baird



L'approbation du présent plan directeur est recommandée par :



---

Alan Latourelle  
Directeur général  
Agence Parcs Canada



---

Ken East  
Directeur de l'unité de gestion  
du Centre de l'Ontario  
Agence Parcs Canada



# TABLE DES MATIÈRES

1.0 Introduction .....1

2.0 Importance du lieu dans le réseau des lieux historiques nationaux .....2

3.0 Objectifs de commémoration et lieu désigné .....2

4.0 Situation actuelle .....3

5.0 Vision .....5

6.0 Objectifs et mesures de gestion .....5

7.0 Partenariats permanents et participation du public .....7

8.0 Mise en œuvre .....9

9.0 Sommaire de l'évaluation environnementale .....10

Annexe : Procès-verbaux de la Commission des lieux  
et monuments historiques du Canada .....11



## 1.0 INTRODUCTION

Parcs Canada est responsable de la protection et de la mise en valeur des lieux historiques nationaux ainsi que de leur signification, de leurs ressources et de leurs valeurs, afin que les générations actuelles et futures comprennent ce qui assure l'intégrité commémorative de ces endroits. La *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, la *Loi sur les lieux et monuments historiques* et les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* encadrent cette responsabilité.

Le plan directeur du lieu historique national du Canada (LHNC) de la Mission-Saint-Louis a pour objectif d'assurer que les décisions visent la préservation de l'intégrité commémorative ainsi que l'utilisation et la jouissance appropriées du lieu; il contribuera également à l'utilisation efficace des fonds publics pour la gestion de celui-ci. Parcs Canada doit également offrir des expériences significatives aux visiteurs, tout en assurant l'intégrité commémorative du lieu historique. Le plan directeur est un document stratégique; ce n'est pas une fin en soi, mais plutôt un cadre de travail dans lequel s'inscrivent les mesures de gestion, de planification et de mise en œuvre. La mise en œuvre du plan directeur sera étroitement liée aux plans d'affaires de l'unité de gestion du Centre de l'Ontario.

Il s'agit du premier plan directeur du LHNC de la Mission-Saint-Louis, qui est un lieu historique non opérationnel auquel sont liés d'importants éléments de l'histoire autochtone; il est situé dans le lot 11, concession VI, canton de Tay, comté de Simcoe, près de Victoria Harbour, en Ontario. Il marque l'endroit où se trouvait au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle un grand village huron-wendat palissadé, que les Iroquois ont détruit en 1649, scellant le sort de la confédération huronne-wendate. Le lieu historique commémore également la vie de deux Jésuites importants (le père Brébeuf et le père Lalemant), qui ont été faits prisonniers à Saint-Louis par les Iroquois avant d'être tués. Parcs Canada possède une petite parcelle de

terre de 0,25 hectare sur laquelle se trouvent un cairn et un petit terrain de stationnement, ainsi qu'une route d'accès non pavée de 450 mètres; on ne trouve aucune autre installation dans le lieu historique (figures 1 et 2). Le lieu a été cédé à Parcs Canada en 1921 à des fins commémoratives. Il existait cependant à l'époque une certaine confusion à la Commission des lieux et monuments historiques quant au nom de deux endroits étroitement liés, Saint-Louis et Saint-Ignace; c'est pourquoi, sur la figure 2, le lieu est appelé Saint-Ignace.

Trois groupes des Premières nations sont intéressés par l'avenir réservé au lieu historique. Il s'agit de la communauté de Wendake, où habitent aujourd'hui les Wendats (Hurons) de Loretteville (au Québec), du Conseil tripartite des Chippewas, qui se trouve dans la région, et de la communauté Mohawk de Wahta, à Muskoka. De plus, la Société de Jésus (ou ordre des Jésuites) pourrait également s'y intéresser, étant donné que les deux prêtres jésuites qui ont été faits prisonniers à Saint-Louis avant d'être tués sont considérés comme des saints dans l'Église catholique romaine.

Il faut mener des consultations appropriées et adéquates avec ces quatre groupes ainsi qu'avec le grand public, et aplanir les possibles divergences de points de vue sur les événements qui se sont déroulés ici et leur signification. Parcs Canada invitera les trois groupes autochtones, les Jésuites et les autres intervenants à participer aux discussions devant mener à la mise en œuvre du présent plan directeur.

## 2.0 IMPORTANCE DU LIEU HISTORIQUE DANS LE RÉSEAU DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

Le LHNC de la Mission-Saint-Louis fait partie d'un réseau de plus de 900 lieux historiques nationaux du Canada qui témoignent de l'ensemble de notre histoire. Selon le Plan du réseau des lieux historiques nationaux, il représente le sous-thème *Les établissements*, sous le thème *Un territoire à peupler*. C'est aussi l'un des 154 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada qui, avec les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation, constituent nos lieux patrimoniaux uniques - des endroits qui traduisent notre sentiment d'identité et de fierté nationales et qui nous font apprécier le pays riche et diversifié dans lequel nous vivons.

La Mission-Saint-Louis est liée, au point de vue géographique et thématique, à plusieurs autres lieux historiques nationaux du Canada du comté de Simcoe qui ne sont pas administrés par Parcs Canada, parmi lesquels Sainte-Marie-au-pays-des-Hurons, à Midland, où se trouvait le quartier général des Jésuites en Huronie, et Ossossané, principal village du clan de l'Ours des Hurons jusqu'en 1634.

## 3.0 OBJECTIFS COMMÉMORATIFS ET LIEU DÉSIGNÉ

Le plan directeur d'un lieu historique national a pour but d'assurer l'intégrité commémorative, c'est-à-dire l'intégralité et la qualité, du lieu historique. L'intégrité commémorative d'un lieu est assurée lorsque les ressources qui symbolisent ou traduisent son importance ne sont ni menacées, ni endommagées, lorsque les motifs de sa désignation en tant que lieu historique national sont bien communiqués au public et lorsque ses valeurs patrimoniales sont prises en

compte par toutes les personnes dont les décisions ou les actions ont une incidence sur le lieu.

La Mission-Saint-Louis a été désignée lieu historique national en 1920. La première plaque a été installée en 1923, puis remplacée en 1955 et de nouveau en 1978. En octobre 2005, le comité de désignation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) a clarifié l'énoncé des objectifs de commémoration de la Mission-Saint-Louis et l'a reformulé comme suit (tout en soulignant qu'il n'était pas nécessaire de modifier le texte de la plaque) :

- la destruction de Saint-Louis et de Saint-Ignace II, en 1649, a scellé le sort de la confédération huronnewendate;
- les missionnaires Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant ont été faits prisonniers lors de l'attaque du village par les Iroquois, le 16 mars 1649.

Le LHNC de la Mission-Saint-Louis n'a pas d'énoncé d'intégrité commémorative (EIC). Il faudra en prévoir la rédaction dans le cadre du programme de mise en œuvre.

Lieu désigné : En se basant sur les renseignements dont il disposait en octobre 2005, le comité de désignation de la CLMHC a établi que le lieu désigné pour le LHNC de la Mission-Saint-Louis était défini comme suit :

- Un polygone de 5 hectares [voir la figure 3, basée sur le rapport de présentation 2005-79] entourant les limites du village et de la mission, délimité au sud et à l'ouest par un périmètre tracé à 30 mètres en retrait de la palissade, et au nord et à l'est par les rives du cours d'eau. Le périmètre inclut les deux groupes de tertres trouvés à l'extérieur de la palissade, ainsi que les pentes du ravin, à l'est, au nord et à l'ouest (mesurant jusqu'à 5 mètres de haut) qui contribuaient à assurer la défense du village. Parcs Canada administre un lot de 0,25 hectare dans le lieu désigné, ainsi qu'une route d'accès.

## 4.0 SITUATION ACTUELLE

Le LHNC de la Mission-Saint-Louis est administré à partir du parc national du Canada des Îles-de-la-Baie-Georgienne; c'est un lieu non opérationnel où on peut faire une excursion d'une journée pendant la belle saison. Le chemin d'accès (long de 450 mètres) qui relie le lieu à la route de canton est bordé de pins et de feuillus. Au centre d'un terrain gazonné se trouvent un cairn de pierre et une plaque de la CLMHC, un petit terrain de stationnement et une poubelle; le tout est protégé par une haute barrière de grillage. Il n'y a aucun autre service sur le site, ni aucun bâtiment. Le personnel de Parcs Canada inspecte le lieu au printemps et à l'automne.

Le chemin d'accès traverse un terrain privé; des barrières situées de chaque côté du chemin permettent aux propriétaires de ce terrain de traverser. Pendant la saison morte, le chemin d'accès est fermé par une barrière verrouillée.

Pendant les étés 1951, 1952 et 1953, des fouilles sont réalisées par l'école d'archéologie de l'Université Western Ontario, sous la direction de Wilfred et Elsie Jury. Ces derniers cartographient l'emplacement des palissades du village, dont les lignes droites et les sommets carrés révèlent, selon eux, une influence française. Ils trouvent également les ruines de 12 structures situées à l'intérieur de la palissade, soit 11 maisons longues et une église, ainsi que des objets de commerce français, notamment une croix de fer, et des artefacts hurons. Wilfred note, à l'époque, qu'on trouve relativement peu d'objets sur le site, et que ceux qu'on trouve sont en très mauvais état; il attribue ce fait non seulement à la destruction et au pillage du village par les Iroquois, mais aussi à de nombreuses années de fouilles par des amateurs.

Au moment de ces fouilles, une petite partie du lieu appartenait au gouvernement fédéral, en tant que lieu historique national, depuis trente ans. Le village est orienté nord-est sud-ouest, et le secteur qui appartient à Parcs Canada se trouve au centre de l'extrémité

nord-est (voir carte). Selon le plan établi par Jury, seule une petite partie de la maison longue se trouve dans les terres fédérales. Il faut souligner qu'étant donné la destruction soudaine du village en 1649, il se pourrait que des restes humains se trouvent toujours sur place, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des palissades.

Les ressources archéologiques sont protégées dans le lieu administré par Parcs Canada et sur les terrains adjacents, dont les propriétaires sont conscients de l'importance nationale du site. Même si aucune nouvelle fouille n'a été entreprise depuis les travaux du couple Jury, le site est bien connu de la collectivité locale et des intervenants en matière de patrimoine. On ne connaît pas l'état exact des ressources, mais le site archéologique semblait intact en 2004. Les collections d'objets trouvés dans le site par les archéologues de l'Université Western Ontario et les registres archéologiques associés sont probablement conservés dans cette université, mais cela reste à confirmer. On communiquera avec l'Université pour obtenir des renseignements sur le lieu.

Le canton de Tay (comté de Simcoe) mène des discussions assez avancées sur certaines propositions d'aménagement, dont un club de golf et un complexe de condominiums adjacents au lieu, ce qui pourrait menacer son caractère paisible et intact. Le service d'aménagement du canton de Tay connaît le lieu et a été invité à contribuer à l'élaboration de stratégies de protection. Divers ministres provinciaux (Culture, Tourisme et Loisirs, etc.) devraient également être invités à contribuer à l'élaboration de stratégies de protection du lieu, étant donné que la plus grande partie de celui-ci se trouve dans des propriétés privées et est par conséquent protégée par les lois provinciales.

Il faudra établir les messages d'importance nationale dans l'énoncé d'intégrité commémorative.

Les personnes qui visitent le lieu peuvent prendre connaissance du texte de la plaque de la CLMHC. Le

répertoire des désignations - disponible dans le site Web de Parcs Canada - donne une brève description du lieu : « Emplacement d'un village Huron détruit par les Iroquois en 1649 » (mis à jour en 2004). Le site Web de Parcs Canada compte également une page de renseignements sur la Mission-Saint-Louis, à l'adresse suivante : [http://www.pc.gc.ca/lhn-nhs/on/saintlouis/index\\_f.asp](http://www.pc.gc.ca/lhn-nhs/on/saintlouis/index_f.asp). Il existe également d'autres façons d'établir des liens entre ce lieu historique et d'autres lieux historiques de la région de Midland, comme l'église du Sanctuaire des martyrs et le LHNC de Sainte-Marie-au-pays-des-Hurons, qui traitent tous deux de la présence des Jésuites et de leur influence sur les Wendats pendant la même période. Une collaboration en vue de la mise en valeur du patrimoine permettrait d'offrir une expérience plus complète et une compréhension plus approfondie de cette période de l'histoire; toutes les parties conviennent qu'elles pourront tirer des avantages d'une telle collaboration.

Actuellement, l'expérience offerte aux visiteurs dans le lieu se borne à la lecture du texte de la plaque, et Parcs Canada examinera les façons d'encourager une réflexion silencieuse plus approfondie sur l'importance du lieu pour l'histoire du Canada. Aucun sondage n'a jamais été mené dans le lieu, et le nombre actuel de visiteurs est inconnu. Pour le moment, le lieu et son histoire ne sont pas bien intégrés au réseau local d'attractions de nature historique comme Sainte-Marie-au-pays-des-Hurons ou le Sanctuaire des martyrs.

Les Premières nations n'ont pas été conviées à transmettre leurs propres récits sur les liens que leurs ancêtres entretenaient avec le lieu; on les invitera à le faire.

## 5.0 VISION

On a proposé une vision pour l'avenir à long terme de la Mission-Saint-Louis. Cette vision sera peaufinée à la suite de discussions avec les Premières nations et d'autres intervenants qui pourraient être intéressés au lieu :

- on favorisera, au LHNC de la Mission-Saint-Louis, une réflexion silencieuse sur l'histoire et la culture du Canada au XVII<sup>e</sup> siècle;
- l'intégrité commémorative du lieu sera assurée par l'application des principes et des pratiques de la gestion des ressources culturelles;
- en collaboration avec les autres intervenants, Parcs Canada améliorera l'éducation du public et la reconnaissance des événements tumultueux ayant mené à la dispersion des Wendats et mis fin à la présence des Français et des Jésuites en Huronie.

## 6.0 OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION

Le présent plan directeur est le premier à avoir été rédigé pour le lieu historique national du Canada de la Mission-Saint-Louis; il établit les grandes lignes des directives encadrant la gestion du lieu dans le cadre du réseau des lieux historiques nationaux. Le plan traduit notre engagement quant à l'établissement de relations à long terme entre Parcs Canada et tous ceux et celles qui s'intéressent au lieu, notamment les Premières nations, par le biais de la mise en œuvre du plan directeur. Grâce à son plan directeur sur la Mission-Saint-Louis, Parcs Canada entend :

- protéger les ressources patrimoniales placées sous son autorité et encourager la protection des ressources patrimoniales se trouvant sur les terrains adjacents;
- faire connaître aux Canadiens et Canadiennes leur histoire et communiquer les messages associés au

lieu aux visiteurs qui se rendront sur place et aux autres;

- inviter les Premières nations, les organisations autochtones, la Société de Jésus (les Jésuites) et les autres intervenants à participer à la mise en œuvre de stratégies de protection du lieu et à l'interprétation de notre patrimoine commun;
- présenter un modèle de gestion saine et responsable des fonds publics grâce à la collaboration avec des partenaires.

### Protection des ressources

Parcs Canada est chargé de veiller à ce que le lieu désigné et les ressources qu'il administre ne soient ni endommagés ni menacés. En consultation avec les Premières nations et les intervenants, Parcs Canada élaborera un énoncé d'intégrité commémorative qui représentera une première étape dans la définition des ressources et des moyens de protection, des messages clés ainsi que des mesures de gestion supplémentaires à prendre.

Le lieu administré ne représentant qu'une petite partie du lieu désigné (c'est-à-dire le lieu dans son ensemble), Parcs Canada demandera au propriétaire des terrains concernés, à la municipalité et à la province d'élaborer des stratégies de protection pour le reste du lieu désigné qui se trouve sous l'autorité de la province et relève de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

La plus grande partie du lieu est couverte de forêts ou de plantations de pins composées d'arbres mûps. Parcs Canada collaborera avec les propriétaires des terrains environnants pour élaborer des objectifs de gestion de la végétation, afin d'éviter que la recherche de ressources culturelles entraîne la chute d'arbres.

Parcs Canada, en consultation avec le Musée d'archéologie de London et le Musée de la Huronie de Midland, identifiera et évaluera les collections d'objets trouvés dans le lieu, et en dressera l'inventaire. Parcs Canada élaborera également, en consultant les Aînés

autochtones, un plan de protection pour ces objets, dont certains pourraient être sacrés aux yeux des Premières nations. On communiquera avec d'autres institutions pour vérifier si elles ont des collections d'objets provenant du lieu.

### Mise en valeur du patrimoine

Après avoir défini, dans l'énoncé d'intégrité commémorative, les messages clés et les messages contextuels visant la compréhension du rôle qu'a joué le lieu dans l'histoire du Canada, Parcs Canada définira des objectifs de mise en valeur conformes à la capacité de l'unité de gestion de gérer la Mission-Saint-Louis en tant que lieu non opérationnel.

De plus, Parcs Canada atteindra les objectifs fixés pour le lieu non opérationnel au maximum en cinq ans. On ajoutera des panneaux d'interprétation sur place près de la plaque de la CLMHC afin d'améliorer la façon dont le visiteur comprend les événements qui se sont déroulés à cet endroit. Même si aucun personnel d'interprétation n'est présent sur place, il est possible que les Premières nations ou d'autres intervenants souhaitent assumer cette fonction; Parcs Canada les invitera à le faire.

Parcs Canada a communiqué avec le Musée de la Huronie, le LHNC Sainte-Marie-au-pays-des-Hurons et le Sanctuaire des martyrs (qui se trouvent à proximité, à Midland) pour les inviter à contribuer au récit communiqué à la Mission-Saint-Louis par le biais des activités d'interprétation et de mise en valeur présentées dans ces endroits. Quant à Parcs Canada, il proposera une expérience de contemplation silencieuse au lieu même où les événements se sont déroulés.

Parcs Canada entreprendra des études pour cerner les publics qui pourraient être ciblés par le LHNC de la Mission-Saint-Louis. Chaque public a des besoins qui lui sont propres : les groupes scolaires ont besoin de documents liés à leurs programmes d'études qui les aident à mieux comprendre les liens entre les différents événements qui ont fait la tumultueuse

histoire du Canada au XVII<sup>e</sup> siècle, les voyageurs autonomes ont besoin qu'on les aide à comprendre les liens qui existent entre les lieux historiques de la région, comme Sainte-Marie-au-pays-des-Hurons, le Sanctuaire des martyrs et la Mission-Saint-Louis.

### Expérience offerte aux visiteurs

Actuellement, les expériences offertes dans le lieu sont très limitées. Parcs Canada ajoutera à la plaque de la CLMHC de modestes panneaux d'interprétation afin de donner une meilleure idée de l'allure que pouvait avoir le village. On améliorera aussi les panneaux de signalisation menant au lieu ainsi que les services offerts aux visiteurs (afin de favoriser une expérience de contemplation silencieuse) entre autres en installant des bancs.

Les expériences offertes à l'extérieur du lieu se limitent à la lecture d'un bref énoncé sur la Mission-Saint-Louis placé sur le site Web de Parcs Canada et à la collecte d'information, dans d'autres lieux et musées de la région, sur la présence des Jésuites en Huronie. Parcs Canada établira des liens entre la Mission-Saint-Louis et les endroits voisins afin d'améliorer la compréhension des visiteurs. Les lieux partenaires seront encouragés à présenter l'histoire du lieu en l'accompagnant d'une invitation à visiter l'endroit où les événements se sont effectivement déroulés. Parcs Canada élaborera des documents éducatifs relatifs à la Mission-Saint-Louis et au XVII<sup>e</sup> siècle qui seront placés dans le *Coin de l'enseignant* de son site Web, avec des liens menant vers les sites Web d'autres organisations.

### Gestion du lieu

Le LHNC de la Mission-Saint-Louis est administré par le parc national du Canada des Îles-de-la-Baie-Georgienne, à Midland. Le chemin d'accès reste ouvert pendant toute la saison touristique.

### Recherches supplémentaires nécessaires

Parcs Canada consultera les Premières nations quant aux recherches à mener sur les connaissances

traditionnelles des Autochtones relativement à l'histoire du lieu et aux répercussions des événements qui y ont pris place. On reconnaît également la nécessité de mener des recherches sur l'existence de collections d'objets et leur état actuel de conservation. Parcs Canada mènera des recherches auprès des visiteurs pour définir les publics à cibler ainsi que les résultats à tirer des données statistiques.

## **7.0 PARTENARIATS PERMANENTS ET PARTICIPATION DU PUBLIC**

### **Relations entre Parcs Canada et les Premières nations**

Parcs Canada entretient des relations de travail harmonieuses avec plusieurs Premières nations dans la région de Midland grâce à la participation de celles-ci aux travaux du comité consultatif sur les questions culturelles du parc national du Canada des Îles-de-la-Baie-Georgienne. Le comité consultatif sur les questions culturelles (CCQC) a été informé du plan directeur et a exprimé le désir d'être tenu au courant des mesures de mise en œuvre. Le CCQC ne parle cependant pas au nom de chacune des Premières nations de la région - on a communiqué avec chacun des chefs et des conseils pour leur demander leur opinion sur la gestion du lieu, aujourd'hui et dans l'avenir.

Une communauté qui s'intéresse au lieu depuis toujours est la communauté de Wendake, à Loretteville (dans la ville de Québec), où habitent aujourd'hui les Wendats. Quelques Hurons (qui se nomment eux-mêmes Wendats) accompagnaient les Jésuites et les autres Français qui ont pu s'échapper et quitter la Huronie pour revenir à Québec peu après la destruction du village de Saint-Louis. Les chefs et les aînés de Wendake sont restés en contact avec les Autochtones et les organisations de la région de la baie Georgienne, et ont manifesté leur volonté d'être informés de toute mesure touchant les lieux associés à leur histoire. Le Conseil a nommé un représentant chargé de communiquer avec Parcs Canada pour

toutes les questions relatives à leurs intérêts quant au lieu historique, et les rencontres se poursuivront, à Wendake ou dans la région de Midland, selon les besoins.

Le deuxième groupe est le Conseil tripartite des Chippewas, formé des Chippewas de la Première nation de Georgina Island, des Chippewas de la Première nation de Mnjikaning et des Chippewas de la Première nation de Beausoleil, qui vivaient tous dans la région immédiate depuis des générations avant les années 1850, et qui pourraient avoir été conscients de l'importance du lieu à l'époque. Le Conseil tripartite des Chippewas agit en tant qu'intendant des lieux sacrés autochtones et des lieux d'importance historique qui présentent un intérêt pour tous les peuples autochtones de la région. Nous avons communiqué avec chacune des Premières nations pour l'inviter au dialogue. L'organisation du Conseil tripartite des Chippewas a été informée du plan directeur du lieu.

La communauté Mohawk de Wahta, dans la région de Muskoka, s'intéresse également au lieu, puisque ses membres descendent des groupes Haudenosaunee qui ont attaqué et détruit la mission en 1649 et qui sont donc touchés de près par l'événement commémoré dans le lieu. On a communiqué avec les Mohawks pour vérifier comment pourraient se manifester leur intérêt et leur participation dans l'avenir.

### **Relations entre les Premières nations**

Le Conseil tripartite des Chippewas a eu des discussions officielles avec la confédération wendate et agit comme intendant de nombreux endroits autrefois associés au peuple Huron, dans le comté de Simcoe. On s'attend à ce que leurs relations restent empreintes de respect et de courtoisie pendant la mise en œuvre du plan directeur.

### **Participation des autres partenaires et intervenants**

Parcs Canada a communiqué avec la Société de Jésus de l'Église catholique romaine (l'ordre des Jésuites) pour vérifier si elle était intéressée au lieu; en effet, les deux prêtres jésuites faits prisonniers à Saint-Louis, puis tués, sont considérés comme des saints dans l'Église catholique. L'ordre des Jésuites lui-même a été désigné d'importance historique nationale et une plaque a été installée à Montréal pour commémorer le rôle des « pères jésuites ». Le père Brébeuf et le père Lalemant n'ont pas été désignés personnes d'importance historique nationale.

Nous avons communiqué avec d'autres partenaires, notamment les Parcs historiques de la Huronie (qui gèrent le LHNC Sainte-Marie-au-pays-des-Hurons) et le Sanctuaire des martyrs, où se trouvent une église et une attraction touristique consacrées à la mémoire des prêtres jésuites tués en Huronie pendant les conflits décrits plus haut. Parcs Canada a invité chacun de ces partenaires à participer à des discussions portant sur l'amélioration de la mise en valeur du patrimoine et des expériences offertes aux visiteurs dans les trois endroits, et sur la façon d'intéresser le secteur touristique à la région. De plus, le musée de la Huronie présente l'histoire de la région de Midland ainsi que des objets provenant du lieu historique. Nous inviterons également son personnel à participer aux discussions portant sur la mise en œuvre du plan directeur.

La province de l'Ontario, par le biais du ministre de la Culture, est responsable de la protection générale de la plus grande partie du lieu désigné, qui se trouve dans des propriétés privées. Parcs Canada discutera des objectifs et des mesures de protection à long terme avec le personnel du Ministère. Le ministère de la Culture examine également les plans de lotissement et devrait être au courant d'éventuels projets d'aménagement urbain sur les terrains adjacents à la Mission-Saint-Louis. De plus, le personnel du service d'urbanisme du comté de Simcoe a été invité à participer aux discussions.

Parcs Canada invitera le Simcoe County Board of Education et le Simcoe Muskoka Catholic District School Board ainsi que leurs conseillers pédagogiques à établir une collaboration afin de mieux transmettre les récits associés au lieu historique.

### **Stratégies de consultation publique et occasions de participation**

Le présent plan directeur traduit l'engagement qu'a pris Parcs Canada d'établir des relations à long terme avec plusieurs Premières nations et autres partenaires pour protéger le lieu historique national de la Mission-Saint-Louis, et de présenter plus efficacement au public les récits associés au lieu. Parcs Canada reconnaît l'importance des partenariats pour l'aménagement du lieu, notamment en raison du fait que l'histoire des Autochtones y recoupe celle des Français. Des occasions de réévaluer les mesures proposées se présenteront au fur et à mesure de la mise en œuvre du plan.

## **8.0 MISE EN ŒUVRE**

La mise en œuvre du plan directeur relève du directeur du parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne. La mise en œuvre des mesures prescrites dépend de la disponibilité des ressources financières et de l'existence d'une base adéquate sur laquelle fonder les recherches. Parcs Canada établit le financement et le calendrier des mesures définies dans les plans directeurs par le biais de son processus de planification d'affaires annuel. Le plan d'affaires assure la mise en œuvre des mesures prioritaires, dans le souci du service à la clientèle et de l'utilisation sage et efficace des ressources.

### **Résumé des principales mesures**

#### **Priorités immédiates**

- Engager plus avant les Premières nations, l'ordre des Jésuites et les partenaires dans des discussions sur la mise en œuvre du plan directeur.
- Travailler avec les Premières nations, l'ordre des Jésuites et les partenaires afin d'élaborer un énoncé d'intégrité commémorative pour le lieu historique.
- Confirmer les besoins en matière de recherche et élaborer un programme de recherche.
- Communiquer avec le Musée de l'archéologie de l'Ontario, à l'Université Western Ontario, au sujet des objets trouvés lors des fouilles des années 1950 et des registres établis à l'époque.
- Communiquer avec le Musée de la Huronie et d'autres institutions au sujet des registres et des collections qu'ils conservent en lien avec le lieu.
- Établir des contacts avec les propriétaires des terrains adjacents ainsi qu'avec les fonctionnaires provinciaux et municipaux au sujet de la protection à long terme de la portion du lieu qui n'est pas administrée par Parcs Canada.

#### **Priorités à plus long terme**

- À la suite de l'élaboration de l'énoncé d'intégrité commémorative, rédiger le plan de mise en valeur du patrimoine en y intégrant les initiatives menées sur place, à l'extérieur et dans Internet; encourager les Premières nations et les autres intervenants à participer à l'élaboration de ce plan.
- Évaluer les besoins en matière d'améliorations modestes à apporter au lieu, afin d'enrichir l'expérience silencieuse et contemplative proposée aux visiteurs.

## **9.0 ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Les mesures et les stratégies prévues dans le plan directeur du lieu historique national du Canada de la Mission-Saint-Louis ont été soumises à une évaluation des impacts environnementaux. De plus, le plan a fait l'objet d'une évaluation permettant de définir les impacts environnementaux dont il faut tenir compte au moment de définir les orientations de gestion.

L'évaluation environnementale a été réalisée conformément à la *Directive de gestion 2.4.2 - Évaluation des impacts* (1998), au *Guide de Parcs Canada pour l'évaluation environnementale des plans directeurs des parcs* (2000) et au *Processus d'évaluation environnementale des projets de politiques et de programmes* (Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, 1993). L'évaluation environnementale permet de s'assurer que le plan respecte les politiques environnementales de Parcs Canada et du gouvernement du Canada. L'évaluation environnementale des propositions de gestion a été réalisée au cours de la dernière étape de la rédaction du plan directeur afin de permettre l'intégration des changements nécessaires au document final.

Les activités et les mesures proposées dans le plan directeur du LHNC de la Mission-Saint-Louis sont positives et conformes aux objectifs généraux du lieu. Les propositions de gestion dont les effets sur l'environnement naturel, culturel ou socio-économique sont positifs sont particulièrement remarquables et comprennent des mesures comme la mise en place d'un dialogue permanent entre Parcs Canada, les Premières nations et les autres intervenants qui s'intéressent au lieu. Les initiatives décrites dans le plan contribuent à l'intégrité commémorative du lieu et respectent clairement les buts et les objectifs de Parcs Canada en matière de gestion des ressources culturelles. Elles devraient donc permettre la réalisation de la vision énoncée pour le lieu historique national du Canada de la Mission-Saint-Louis.

## ANNEXE

### Lieu historique national du Canada de la Mission-Saint-Louis

#### *Procès-verbaux de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada*

#### **Rencontre de janvier 1920**

Le secrétaire lit la correspondance échangée entre M. Hunter et M. Newton au sujet de Saint-Ignace.

Résolution :

Proposée par M. Harkin

Appuyée par M. Sulte

Que le général Cruikshank demande à M. Hunter de rédiger une note de service dans laquelle il explique ce qui l'a incité à identifier le site comme étant celui de Saint-Ignace, indiquant toute opinion contraire que peut avoir le père Jones à ce sujet, et indique que la Commission est disposée à accepter l'offre d'achat du lieu faite par M. Newton, pourvu qu'un droit de passage puisse être négocié, et que le général Cruikshank visitera le lieu au printemps et se rendra sur le terrain en compagnie de M. Hunter et M. Newton.

Adoptée

#### **Rencontre de juin 1954**

SITE DE ST. LOUIS, PRÈS DE VICTORIA HARBOUR (ONTARIO)

Proposé par le père d'Eschambault

Appuyé par le professeur Long

Que l'ancienne plaque soit enlevée et remplacée par une nouvelle portant l'inscription suivante :

SITE OF ST. LOUIS

Palisaded Huron Village and Jesuit Mission, destroyed by Iroquois invaders 16th and 17th March, 1649. Here Jean de Brebeuf and Gabriel Lalemant, missionaries, were captured and after frightful

tortures died at St.-Ignace II. The Iroquois invasions dispersed the Hurons and sealed their fate as a nation.

Adopté

#### **Rencontre de juin 1978**

Texte approuvé pour la nouvelle plaque :

SAINT-LOUIS

Les Jésuites ont donné le nom de Saint-Louis au village palissadé de la tribu des Ataronchronons de la Confédération ouendate ou huronne, qui s'élevait ici dans les années 1640. À l'aube du 16 mars 1649, un grand nombre de guerriers iroquois attaquèrent le village voisin de Taenhatentaron (Saint-Ignace) puis envahirent Saint-Louis. Les Pères Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant, missionnaires à Saint-Louis, furent parmi les captifs conduits dans les ruines de Saint-Ignace pour y être mis à mort. En un an, les Iroquois avaient détruit la Huronie et dispersé ses nombreux habitants.

#### **Rencontre de décembre 2005**

C. Confirmation du lieu désigné pour le lieu historique du Canada de la Mission-Saint-Louis, comté de Simcoe, Ontario

(Réf. 2005-79, « Pour confirmer le lieu désigné pour le lieu historique national du Canada de la Mission-Saint-Louis »)

On demande au comité de désignation de confirmer le lieu désigné pour le lieu historique national du Canada de la Mission-Saint-Louis, parce que les procès-verbaux manquent de clarté. En se basant sur l'information dont il dispose, le comité établit que le lieu désigné pour le lieu historique national de la Mission-Saint-Louis est défini comme :

- Un polygone de 5 hectares [voir la figure 3, basée sur le rapport de présentation 2005 79] entourant les limites du village et de la mission, délimité au sud et à l'ouest par un périmètre tracé à 30 mètres en retrait de la palissade, et au nord et à l'est par les rives du cours d'eau. Le périmètre inclut les deux

groupes de tertres trouvés à l'extérieur de la palissade, ainsi que les pentes du ravin, à l'est, au nord et à l'ouest (mesurant jusqu'à 5 mètres de haut) qui contribuaient à assurer la défense du village. Parcs Canada administre un lot de 0,25 hectare dans le lieu désigné, ainsi qu'une route d'accès.

Le comité examine également l'énoncé des objectifs de commémoration du lieu historique national du Canada de la Mission-Saint-Louis et le reformule comme suit (tout en soulignant qu'il n'est pas nécessaire de modifier le texte de la plaque) :

- la destruction de Saint-Louis et de Saint-Ignace II, en 1649, a scellé le sort de la confédération huronnewendate;
- les missionnaires Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant ont été faits prisonniers ici, lorsque le village a été attaqué par les Iroquois, le 16 mars 1649.

Figure 1  
Emplacement du LHNC de la  
Mission-Saint-Louis dans le Centre de l'Ontario



Figure 2

Plan de la propriété donnée par M. Newton à des fins commémoratives  
(Bibliothèque et Archives Canada, RG 84, volume 1335, bobine T-14097)

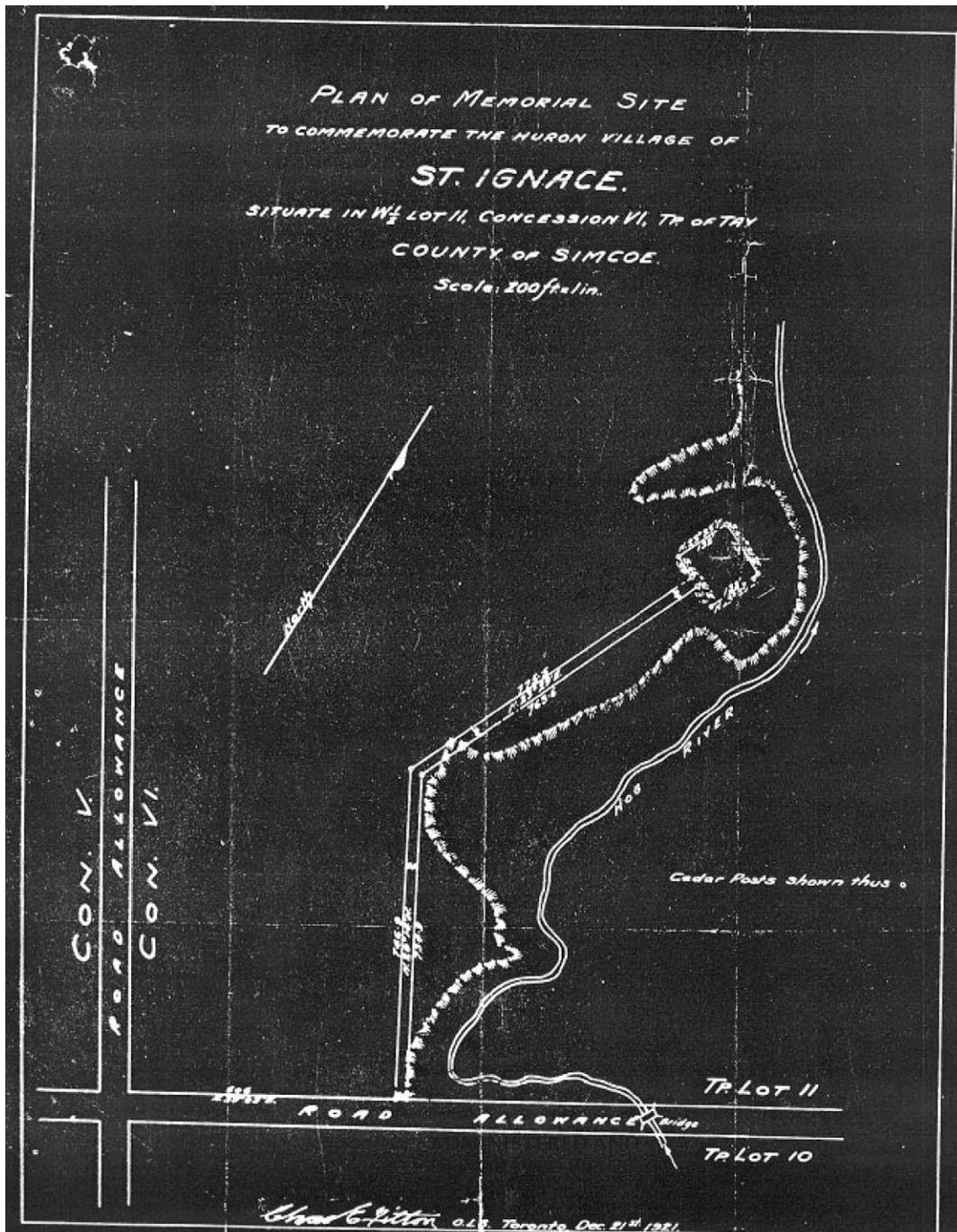


Figure 3

Lieu désigné tel qu'établi par la CLMHC, octobre 2005

